



N°9 / Septembre 2020

Lettre d'information
électronique



Partenaires de la Caf

Agir ensemble

La solidarité au cœur de notre action

Chers partenaires,

La crise sanitaire a accentué la nécessité de soutenir les familles les plus fragiles et les structures d'accueil des tout-petits. Notre mobilisation se poursuit au quotidien. De nouveaux protocoles d'accueil sont diffusés et il est important pour les professionnels de bien se les approprier. Une procédure d'alerte est également en place pour sécuriser vos établissements en cas de suspicion de contamination.

Aux côtés de la population réunionnaise, le maintien des droits et le paiement juste et régulier des prestations restent notre priorité. Ainsi, au titre du mois de juillet, 175 millions d'euros de prestations ont été versés en faveur des allocataires et 3 millions en faveur de nos partenaires d'action sociale.

Les 24 structures restées ouvertes en accueil d'urgence bénéficient d'une enveloppe de 220 000€.

C'est le sens que nous voulons donner à nos services au public et à la solidarité par temps de crise !

Frédéric Turblin



- 01 | Covid-19 : soutien des structures d'accueil
- 02 | ALE : la prestation d'aide au logement des étudiants, 100 % connectée
- 03 | Fonkèr marmaye, une série documentaire par et avec les jeunes
- 04 | Bientôt papa ? des ateliers pour accompagner les pères dans leur rôle
- 05 | Rester parents après la séparation
- 06 | La prévention des indus
- 07 | Les dernières actualités

ENFANCE

COVID-19 : SOUTIEN DES STRUCTURES D'ACCUEIL

Les aides aux établissements du jeune enfant et aux maisons d'assistants maternels

Les aides exceptionnelles aux places fermées en EAJE et MAM ont pris fin au 31 juillet 2020. Ces mesures sont maintenues, à titre dérogatoire pour les équipements fermés en raison d'une mesure administrative ou de force majeure liée au Covid (cas Covid-19 confirmé parmi les personnels de l'établissement ou les enfants accueillis). Pour ces situations particulières, un point sera fait d'ici fin septembre sur la mesure et la nécessité ou non de sa prolongation, au regard de l'évolution sanitaire, par délibération du conseil d'administration de la Cnaf.

L'aide locale, décidée par le Conseil d'administration de la CAF de La Réunion pour soutenir l'effort réalisé par les structures qui sont restées ouvertes pendant le confinement sera payée très prochainement : 24 EAJE sont concernés pour un montant de 220 000 euros.

Dotation de masques aux EAJE

Afin d'accompagner les EAJE ayant accueillis des enfants pendant le temps du confinement ou qui ont repris leur activité lors de la phase de déconfinement, l'État et la Caf ont contribué dès le départ à la mise à disposition de masques afin que l'accueil puisse être réalisé dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur.

- Ainsi, le 14 mai dernier, une dotation d'amorçage de **20.000 masques chirurgicaux** était attribuée aux EAJE sur le stock de l'État ;
- Le 15 juin, un nouveau lot de **20.000 masques** a été octroyé, notamment au regard du caractère dynamique de l'ouverture des places, malgré des contraintes réglementaires et techniques importantes.

Un nouveau lot de **25 000 masques « grand public-adultes » lavables** est disponible pour accompagner les EAJE dans la mise en place des mesures nécessaires à l'accueil des jeunes enfants.

Sont éligibles à cette dotation, les EAJE PSU et ceux financés par le CMG PAJE gérés par des associations ou des entreprises. Ils en ont été informés par mail.

Les masques sont attribués à raison de 54 masques par tranche de 10 places agréées afin d'assurer une répartition équitable. La Fédération départementale de la petite enfance en assure la distribution au sein de ses locaux. Les EAJE qui souhaitent en être dotés sont invités à leur adresser un mail à l'adresse suivante : serviceachats@marionnettes.re en précisant :

- la date et l'horaire du passage
- l'identité de la personne qui devra se présenter munie de sa pièce d'identité.

Les masques doivent être récupérés directement au lieu de stockage situé à Sainte-Marie.



Le guide ministériel Covid-19 Modes d'accueil du jeune enfant Rentrée 2020

Ce document présente les consignes sanitaires actualisées applicables à compter du 31 août 2020. Il présente notamment les évolutions suivantes :

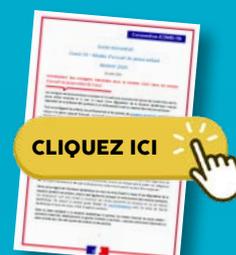
- la possibilité de mélanger des enfants de différents groupes ;
- l'extension du champ de compétence des ARS en matière de contact-tracing à toutes les structures d'accueil du jeune enfant (tous les EAJE, y compris les micro-crèches, les MAM, les RAM et les LAEP) ;
- la suppression de l'obligation de présentation d'une attestation médicale de non-contre-indication avant toute réadmission ;
- le port du masque : obligatoire uniquement pour les parents et les professionnels présentant des vulnérabilités ;
- l'invitation des employeurs à constituer des stocks de masques grand public pour 10 semaines d'activité ;
- l'aide financière aux structures fermées sur décision administrative ou cas de force majeure ;
- dans le cadre du plan de relance, l'embauche de jeunes, notamment en apprentissage.

Concernant, la procédure d'alerte en cas de présence dans votre structure d'un cas Covid-19 positif, nous vous remercions en complément de la procédure présentée en page 24 du guide, afin d'assurer une bonne information et pour faciliter le suivi de votre établissement, de bien vouloir prévenir systématiquement :

- L'ARS, tél : 02 62 97 90 00
- La PMI : pmi.centrale@cg974.fr
- La CAF : jean-maxime.leonard@cafreunion.cnafmail.fr

Retrouvez le Guide ministériel
Covid-19 – Modes d'accueil
du jeune enfant Rentrée
2020.

Cliquez ICI → → →



ENFANCE

ALE : LA PRESTATION D'AIDE AU LOGEMENT DES ÉTUDIANTS, 100 % CONNECTÉE

Une nouvelle année scolaire démarre et les étudiants sont déjà en quête d'un loyer, premier poste de dépense chez les jeunes adultes. Pour les aider à faire face à ce coût qui pèse lourd dans le budget, la Caf peut verser l'aide au logement étudiant.

La Caf de La Réunion est particulièrement sollicitée par la population étudiante qui souhaite se renseigner pour faire valoir ses droits à cette prestation essentielle pour leur budget. La téléprocédure est entièrement dématérialisée et accessible sur Caf.fr pour permettre aux étudiants de faire en toute autonomie leur demande d'allocation logement.

Les types d'aides au logement étudiant

Deux principales aides non cumulables sont accordées aux étudiants :

- l'allocation de logement à caractère social (Als) : pour les étudiants isolés ou en couple, sans personne à charge ;
- l'allocation de logement à caractère familial (Alf) : pour les étudiants isolés ou en couple avec personne à charge.

Le montant de ces prestations dépend du montant du loyer, de la situation familiale et du niveau de ressources.



Comment recevoir L'Ale ?

Pour monter son budget loyer, lorsque l'étudiant a trouvé son logement, le montant de l'aide peut être évalué grâce au simulateur en ligne sur Caf.fr.

Cette procédure est simple, rapide et sécurisée. Lorsque son bail est signé, il peut faire sa demande en ligne.

Pour effectuer cette démarche, plusieurs informations et documents sont indispensables comme par exemple une adresse e-mail, le contrat de location ou le bail, le montant des revenus sur les deux dernières années, un Rib, le numéro d'allocataire des parents, le numéro de leur Caf d'appartenance ainsi que les coordonnées du bailleur. Le montant du loyer et le numéro de Siret si le bailleur est une société, seront également nécessaires.

L'étudiant recevra alors son aide au logement à partir du mois suivant l'entrée dans les lieux. Le premier paiement est versée deux mois après la demande.

A RETENIR

- Lors du calcul de l'aide, les revenus des parents ne sont jamais pris en compte.

- Le suivi du dossier à chaque étape pourra s'effectuer sur l'application mobile Mon Compte disponible dans l'App Store et sur Google Play.

- Un étudiant ne pourra pas bénéficier de cette prestation si le logement appartient à un membre de sa famille.

- Il est important de faire un choix lors de la déclaration. Si les parents de l'étudiant sont allocataires et si l'étudiant reçoit une aide au logement, il ne sera plus considéré à la charge de ses parents par la Caf et leurs prestations peuvent diminuer, voire être supprimées.

- L'aide au logement étudiant peut, selon l'âge de l'étudiant, faire perdre les prestations familiales à ses parents.

- Toutes les pièces justificatives nécessaires lors de la demande en ligne peuvent être transmises de manière dématérialisée sur Caf.fr ou via l'application mobile Caf Mon Compte.

- Dans le cas d'une location, la quittance de loyer et le bail doivent toujours être libellés au nom de la personne qui fait la demande d'aide au logement, en l'occurrence l'étudiant.



FAQ

Aide au logement étudiant

Une page internet dédiée à cette prestation est en ligne sur Caf.fr. Cette page d'information propose toute l'offre et intègre principalement des tutoriels vidéos, la possibilité de faire une simulation ou une demande en ligne mais également des questions/réponses pour venir en aide aux étudiants.



Les chiffres clés de l'aide au logement étudiant en 2019

- > 5 175 étudiants ont bénéficié de l'Ale
- > 8,4 millions € attribués
- > 4 130 nouvelles demandes d'Ale
- > 4 011 demandes effectuées en ligne
- > soit 97,1% des demandes reçues

JEUNESSE

FONNKÈR MARMAYE, UNE SÉRIE DOCUMENTAIRE PAR ET AVEC LES JEUNES

La Caf est partenaire du projet « Fonnkèr Marmaye » qui vise à permettre à la jeunesse réunionnaise d'exprimer sa vision pour son avenir et son territoire, tout en se mettant en action par l'apprentissage des métiers du cinéma.

120 jeunes réunionnais (classes de CM2, collèges et lycées du Sud) ont été formés à ces métiers, accompagnés du réalisateur Pierre Beccu et de son équipe dans le cadre de tournages devant et derrière la caméra.

La production regroupe trois thématiques :

- Kissa nou lé ?
- Kwé i aret a nou ?
- Kwé nous giny fé ?

Ces reportages courts seront diffusés sur Antenne Réunion et/ou les réseaux sociaux au cours de la période de janvier à mai 2021.

A l'occasion d'un tournage, le Président, le Directeur et trois de nos collègues de la Caf ont pu assister à la mi-août à

la réalisation des premières séquences où les intervenants sont de jeunes collégiens de Saint-Philippe.

A terme, seront produites cinq séquences courtes, extraites de ces séries et qui porteront sur les thèmes suivants :

- l'importance de la famille ;
- le lien intergénérationnel ;
- la place des pères, les droits et devoirs de l'enfant ;
- l'éducation bienveillante.

Ces séquences feront l'objet d'ateliers projection-débats avec les jeunes au cours du 2nd semestre 2021.

Le soutien et l'accompagnement des jeunes au cœur de nos missions.



MAGAZINE

Le numéro de septembre de VIES DE FAMILLE

Le dernier numéro du magazine Vies de famille est disponible, vous pouvez le feuilleter en ligne. Au sommaire : un grand dossier sur les aidants familiaux et l'allocation journalière versée par la Caf à partir du 1er octobre, des articles sur le site Monenfant.fr, l'accompagnement des parents pour la réalisation des devoirs, la reprise des cours pour les étudiants, l'allongement de la durée du congé de deuil lors du décès d'un enfant et de l'allocation forfaitaire versée par les Caf, le parrainage civil, et l'allocation de soutien familial (Asf).



PARENTALITÉ

BIENTÔT PAPA ? DES ATELIERS POUR ACCOMPAGNER LES PÈRES DANS LEUR RÔLE

A l'arrivée d'un enfant, des questions peuvent se poser sur les soins du quotidien, la communication avec un bébé...

Pour aborder tous ces sujets et accompagner les premiers pas en tant que père, la Caf de La Réunion, invite les futurs papas à participer à un atelier de préparation à la paternité, centré sur :

- les gestes du quotidien avec un bébé ;
- la communication bienveillante et la relation avec l'enfant ;
- la prévention des risques du nourrisson.

Ces ateliers gratuits sont animés par Serge LEBON, formateur professionnel et diplômé d'Etat petite enfance.



Le nombre de places étant limité, l'inscription est obligatoire pour permettre une meilleure gestion des ateliers et les contacts peuvent être pris au 0692 00 30 71.

En raison de la crise sanitaire, l'expérimentation a été reportée sur la période juillet à novembre 2020, avec la mise en place d'un protocole adapté aux respects des gestes barrières.

A ce jour, six séances ont déjà eu lieu et ont permis à 48 futurs papas de se préparer à l'arrivée de leur enfant. Les profils de ces pères sont variés, jeunes et moins jeunes se côtoient, il s'agit pour les uns de leur premier enfant, pour d'autres non et un père de 10 enfants a même été présent. Tous ont trouvé un intérêt à participer à ces ateliers, les échanges, les apprentissages, ont apporté des réponses à leurs questions, leurs préoccupations et ont permis d'appréhender l'arrivée de ce nouvel enfant avec plus de sérénité.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité de l'étude menée par l'Observatoire de la parentalité sur la place du père et de la campagne de communi-



cation que la Caf a menée sur le même sujet. L'objectif est d'accompagner les parents (père/mère) dans leur rôle auprès de leurs enfants en prenant en compte les nouvelles attentes de la société dans le domaine de la parentalité. Un de ces ateliers a fait l'objet d'un reportage qui sera diffusé au cours du mois de septembre sur Réunion 1ère dans l'émission télévisuelle « Vital » dont la Caf est partenaire.

Naître découvrir grandir

La Caf
aux premiers pas de la vie

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de La Réunion

© 2020 - image: Shutterstock

PARENTALITÉ

ACCOMPAGNER LES PARENTS APRÈS LA SÉPARATION

Pour les parents en cours de séparation, la Caf met en place un « parcours séparation optimisé » pour aider ces parents à gérer au mieux ce changement familial majeur dans l'intérêt supérieur des enfants.

La médiation familiale

Un temps d'écoute, d'échanges et de négociation qui permet avec un tiers qualifié et impartial, le médiateur familial, de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accords entre les parents, d'aborder les problèmes liés à un conflit, de prendre en compte les besoins de chacun, notamment l'intérêt des enfants.

Pour se renseigner, les parents peuvent contacter nos associations partenaires :

SECTEUR NORD	SECTEUR SUD
<p>ARAJUFA Palais de justice 5, avenue André Malraux Champ-Fleuri CS 81 027 97495 Sainte-Clotilde Cedex</p> <p>Tél : 0262 40 22 27 Email : arajufa@wanadoo.fr</p> <p>UDAF (Union Départementale des Associations Familiales) 25 Impasse des Tisaneurs CS 81 040 97833 Sainte-Marie cedex</p> <p>Tél : 0262 72 23 10 Email : udaf974@free.fr</p>	<p>ARAJUFA Palais de justice 28, rue Augustin Archambaud 97410 Saint-Pierre Tél : 0262 25 12 83 Email : arajufastpierre@gmail.com</p> <p>AMEFA (Association Médiation Familiale en Action) 92 rue Auguste Babet 97410 Saint-Pierre Tél : 0262 35 32 54 Email : contact@amefa.re Site : www.amefa-mediationfamiliale.net</p> <p>AMF2S (Association Médiation Familiale du Sud Sauvage) 13 rue Maury 97480 Saint-Joseph Tél : 0262 30 68 50 Email : asso.mf2s@gmail.com</p>
SECTEUR EST	SECTEUR OUEST
<p>MFOI (Association Médiation Familiale Océan Indien) 26 rue Jean Cocteau Apt 305 97490 Sainte-Clotilde Tél : 0262 20 43 87 ou 0692 40 07 04 Email : mfoi@hotmail.fr</p>	<p>Horizon Médiation 57 bis rue Pothier 97460 Saint-Paul Tél : 0682 44 79 14 Email : horizonmediation974@gmail.com Site : www.horizonmediation974.com</p>

Contacts

Les séances d'information pour « rester parents après la séparation »

La Caf de La Réunion met en place des séances d'information gratuites avec le soutien d'associations de médiation familiale.

L'objectif est de permettre aux parents d'échanger avec des professionnels sur : les aspects sociaux et psychologiques de la séparation ; les réactions et besoins des enfants en fonction de leur âge ; les effets juridiques de la séparation et du divorce ; la communication entre les parents dans l'intérêt de l'enfant ; ce qu'apporte la médiation familiale ; les contacts « à proximité ».

Ces séances sont co-animées par un travailleur social et un expert de l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA) de la Caf accompagnés d'un médiateur familial.

La co-animation et la complémentarité des professionnels sont un point fort de ces séances et favorisent les échanges entre les parents.

Les prochaines réunions programmées

- Jeudi 10 septembre au centre social de Saint-Pierre
- Jeudi 17 septembre au centre de vacances de l'Ermitage
- Vendredi 18 septembre (matin) au centre social de la Palissade Saint-Louis
- Jeudi 8 octobre à l'Espace Pierre Roseli (Lape) à Saint-André
- Vendredi 9 octobre, à l'Observatoire de la parentalité au Chaudron à Saint-Denis

Ces séances sont organisées dans le strict respect des mesures sanitaires liées à la Covid-19.

Contacts

☎ Téléphone

Nord/Est : 0262 48 07 69

Sud/Ouest : 0262 45 98 46

✉ Mails

Ouest : social-ouest.cafreunion@caf.cnafmail.fr

Sud : social-sud.cafreunion@caf.cnafmail.fr

Est : social-est.cafreunion@caf.cnafmail.fr

Nord : social-nord.cafreunion@caf.cnafmail.fr



PRESTATIONS

LA PRÉVENTION DES INDUS UN ENJEU MAJEUR

De nombreux allocataires remboursent des aides reçues à tort : 93 441 indus ont été constatés en 2019, à hauteur de 51 millions d'euros. Ces sommes perçues en trop par les allocataires (les indus), à la suite d'une erreur involontaire ou volontaire, nécessitent que notre organisme soit vigilant quand à la complétude des dossiers.

Dossiers inexacts, informations reçues tardivement à la Caf sont responsables des remboursements de trop perçus et d'une incompréhension de la part de l'allocataire.

C'est pourquoi la politique de prévention des indus de la Caf vise à aider les bénéficiaires des prestations à mieux comprendre leurs obligations déclaratives.

Née dans le cadre de la loi « Etat au service d'une société de confiance » (loi Essoc), cette démarche préventive vise à fluidifier la relation entre la Caf et les usagers.



Un accompagnement par la communication

Depuis 2019, la Caf de La Réunion sensibilise les allocataires à une déclaration régulière de leur situation et met en œuvre des campagnes de communication dédiées aux erreurs de déclaration et à leur prévention par la régularisation spontanée. Cette dernière, qui s'insère dans le cadre du « droit à l'erreur », vise à encourager les allocataires à mettre à jour leur dossier et à créer un réflexe de déclaration.

Un accompagnement par les ateliers numériques

Face aux difficultés de démarches en ligne sur le Caf.fr pouvant entraîner un dossier incomplet ou inexact, ou en l'absence de



Le droit à l'erreur

L'allocataire peut informer la Caf de son erreur ou d'un oubli dans une déclaration. C'est le droit à l'erreur. Pour le faire valoir, l'allocataire doit informer la Caf très rapidement.

Au titre de ce droit à l'erreur, si l'allocataire se trompe une première fois de bonne foi, il devra quand même rembourser le trop-perçu, mais il ne sera pas sanctionné pour fraude (pénalités, dépôt de plainte).

matériels informatiques, la Caf propose aujourd'hui aux allocataires de participer à des ateliers numériques.

Cette mesure a été mise en place à titre expérimental, à l'espace multi-services de Ravine Blanche et à Beauséjour.

Les allocataires y sont reçus exclusivement sur rendez-vous et bénéficient d'un accompagnement personnalisé en atelier avec des explications sur les bonnes pratiques à adopter pour signaler tout changement de situation. Ils sont aidés par des professionnels de la Caf à réaliser leurs démarches en ligne.

Les rendez-vous se prennent directement sur le Caf.fr.



Bilan positif de la campagne pro-active des ateliers numériques sur rendez-vous

Objectif atteint pour l'expérimentation des ateliers numériques thématiques sur le site de l'Espace multi-services de Ravine Blanche. Les allocataires participants sont satisfaits d'avoir pu par eux-mêmes aller au bout de leurs démarches en ligne. Malgré une faible maturité numérique, ils ont été soutenus par les conseillers de service à l'utilisateur afin de développer leur autonomie sur le Caf.fr. La télédéclaration trimestrielle a été retenue comme thématique, car cette démarche génère de l'activité dans les accueils en début de mois et qu'elle est simple et rapide à réaliser. Cette expérimentation est entendue en septembre sur le site de Beauséjour Sainte-Marie.

Comment faire pour éviter les erreurs ?

Lors des commissions fraudes, il est constaté que des allocataires, dont ceux bénéficiant du Rsa, omettent de signaler leurs changements professionnels et ceux des personnes du foyer, y compris leurs enfants.

Il est primordial de signaler ces changements qui représentent un impact sur le montant des prestations sachant que les sommes perçues à tort devront être remboursées à la Caf.

Le site <https://www.oups.gouv.fr/> recense les erreurs les plus fréquentes et permet aux usagers de ne plus se tromper dans leurs déclarations.

Les erreurs les plus importantes à la Caf :

- oublier de vérifier si sa situation est à jour dans l'espace mon-compte sur Caf.fr
- se tromper dans les ressources à déclarer
- attendre que la Caf contacte les allocataires pour une mise à jour de la situation.

ACTUALITÉS

LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

Prestation

Réforme des aides au logement

Après plusieurs reports, c'est à partir du 1er janvier 2021 que les aides au logement seront calculées automatiquement sur la base des revenus des douze derniers mois, a annoncé Emmanuelle WARGON la ministre chargée du Logement. Le gouvernement prévoit que la contemporanéisation des aides au logement permettra de mieux tenir compte des baisses de revenus engendrées par la crise sanitaire et s'attend à ce qu'un nombre plus élevé de bénéficiaires voient leur aide augmenter. Pour les étudiants, un «forfait» spécifique s'appliquera. Plus d'information sur la réforme des aides au logement dans notre numéro d'octobre.

Petite enfance

Monenfant.fr, le site au service des parents

La rentrée est là ! Les parents cherchent une place en crèche, une assistante maternelle, un centre de loisirs pour leurs enfants. Quelles sont les aides de la Caf et ce qui restera à la charge des parents ? Trouver des informations sur la petite enfance, l'adolescence ? La réponse : monenfant.fr !

Retrouvez sur la chaîne YouTube des Allocations familiales le témoignage de Benjamin et Lucie, parents de deux enfants, et utilisateurs de monenfant.fr

Le site web**Vidéo témoignage**

Logement

La fondation Abbé Pierre et la Caf s'allient pour un logement décent et une vie digne

Dans les communes de l'île, 103 790 personnes sont mal logées. Le niveau de précarité de la population conduit inévitablement à des difficultés d'accès au logement considérant les coûts de ce dernier et les dépenses essentielles de la vie quotidienne. Face à cette situation, la Fondation Abbé-Pierre entre en action pour permettre à toute personne démunie d'accéder à un logement décent et à une vie digne. La Fondation est aussi un relais actif accompagnant les acteurs locaux qui cherchent à lutter contre le mal-logement.

Dans ce contexte, la Fondation Abbé-Pierre et la Caf de La Réunion ont signé le 24 juillet, une convention de partenariat dans les locaux de la Boutique Solidarité de Saint-Denis, afin de mieux suivre et évaluer les actions communales et intercommunales sur le sujet, lutter contre la non-décence et prévenir les expulsions locatives, accompagner à l'accès aux droits liés à l'habitat et suivre les personnes en grande précarité mais aussi construire des approches innovantes.



Calendrier

Le calendrier des partenaires d'action sociale

Afin d'assurer le versement des prestations de service d'Action sociale collective dans les délais réglementaires, la Caf de La Réunion a mis en ligne sur le www.caf.fr (dans l'Espace Partenaires) un calendrier indiquant les principales échéances à respecter tout au long de l'année. Ce document rappelle aux partenaires les dates limites de retour de tous documents utiles au paiement de leurs droits (bilan, compte de résultat, etc.), selon leur domaine d'activité (Enfance, Jeunesse, Parentalité, Centre social, etc.). Il fait l'objet d'une mise à jour régulière.

